Envoyé en préfecture le 06/04/2026
Reçu en préfecture le 06/04/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260330-2026003C002-DE

LOUVIGNÉ DE BAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de la convocation : 23/03/2026

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le lundi trente mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

**Etaient présents :** Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Franck LERAY, Alexandra GOUSSET, Adjoints

Cédric MARTIN, conseiller délégué
François POIRIER, conseiller délégué

Bruno COULOMBET, Valérie GAUDION, Caroline STEINLE, Julien GUILARD, Angélique LE BORGNE, Axelle LE DUIGOU, Gael MAIGNAN, Marie-Christine BATTEUX, Antoine GERAUX, Laurence LOISON, Conseillers Municipaux

**Absents excusés** :
Fabien FOUCHER

**Absents excusés ayant donné Pouvoir :**
Marie-Christine LOUIN a donné pouvoir à Laurence LOISON

**Secrétaire de séance** : Franck LERAY

## Délibération 2026.03c.002

*Gael MAIGNAN rejoint la séance pour cette délibération (19h08)*

**Convention de mise à disposition d'installations sportives ou de site (salle des sports) au SDIS 35**

M. le Maire expose :

Le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine (SDIS 35) sollicite la mise à disposition gracieuse de la salle des sports de la commune dans le cadre de formations, manœuvres ou activités physiques et sportives.

Envoyé en préfecture le 06/04/2026
Reçu en préfecture le 06/04/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260330-2026003C002-DE

La demande d'occupation porte sur le créneau horaire 9h-12h le dimanche matin, y compris pendant les vacances scolaires, uniquement sur les créneaux non occupés par les compétitions ou activités des associations utilisatrices.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver cette demande de mise à disposition gracieuse de la salle des sports pour le SDIS 35
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document lié à ce dossier

**Délibéré :**
**Adopté à l'unanimité des votants**

**Vote :**

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thierry PIGEON

